

Note d'unité

MRF - Unité de maintenance du matériel sur pneumatiques

N° 2017-075 | Décision du 18 décembre 2017

Portant délégation de signature du directeur de l'unité de maintenance du matériel sur pneumatiques au responsable des ressources humaines de l'unité

Le directeur de l'unité de maintenance du matériel sur pneumatiques,

Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;

Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la RATP ;

Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la RATP ;

Vu la délégation de pouvoirs consentie le 10 octobre 2017 (note générale n° 2017-126) de la Présidente Directrice Générale de la RATP à la Directrice du département du Matériel Roulant Ferroviaire ;

Vu la délégation de pouvoirs consentie le 7 novembre 2017 par note de département n° MRF 2017-088 au directeur de l'unité de maintenance du matériel sur pneumatiques par la directrice du département MRF ;

Décide :

Article 1^{er}

De donner délégation à M. Rogério DO OUTEIRO, responsable des ressources humaines de l'unité de maintenance du matériel sur pneumatiques, à l'effet de signer, en son nom, les actes suivants, pris dans le cadre de l'activité de ladite unité :

1.1.- Les contrats de travail, pour l'unité, des opérateurs et des membres de l'encadrement (agent de maîtrise et techniciens supérieurs).

1.2.- Les lettres de convocations aux entretiens préalables pour les mesures disciplinaires du premier et du second degré.

1.3.- Les actes relatifs à la gestion des cas d'expositions à l'amiante.



1.4.- Les attestations d'exposition aux agents chimiques dangereux (et notamment l'amiante, les agents cancérogènes, mutagènes ou repro-toxiques) de tout salarié quittant l'entreprise tel que définis par la réglementation en vigueur.

Article 2

La présente délégation annule et remplace la note d'unité n° 2013-08 en date du 1^{er} juin 2013 et publiée au Journal Officiel le 25 septembre 2013.

Article 3

La présente délégation est publiée au bulletin officiel des actes de la RATP, mis en ligne sur le site internet de cette dernière (www.ratp.fr).

Fait à Fontenay-sous-Bois, le 18 décembre 2017

Daniel GURIEC

Directeur de l'unité de maintenance du matériel sur pneumatiques